

Année de césure

Modalités et réglementation

(Année universitaire 2026-2027)

La césure est un dispositif universitaire national qui permet aux étudiant·e·s de suspendre temporairement leur cursus, entre la L3 et le M1 ou entre le M1 et le M2, afin de réaliser une expérience personnelle ou professionnelle.

Les projets de césure peuvent inclure :

- Un contrat de travail
- Une formation universitaire complémentaire
- Un volontariat (VIE, VIA, service civique)
- Une activité artistique ou associative
- Toute autre activité cohérente avec le parcours personnel et professionnel

Ces activités peuvent être réalisées en France ou à l'étranger, à l'exception des stages (voir section dédiée).

Encadrement de la césure

La direction du CELSA est l'unique référente de la césure. Toute demande de césure est soumise à l'autorisation du directeur de l'École.

- L3 : 2 places maximum par parcours
- M1 : La sélection est gérée par le service des relations internationales, en lien avec le nombre de départs en DU1. Le Diplôme Universitaire (DU) est prioritaire sur la césure, dans la limite de 20 % des effectifs par option de M1 (DU + césure confondus).

Critères d'acceptation de la césure

- Cohérence du projet et des motivations
- Qualité d'expression et de présentation du dossier
- Validation de l'année universitaire en première session (exception : retour d'échange universitaire)

Fonctionnement de l'année de césure

La césure se déroule en autonomie complète : aucun accompagnement pédagogique spécifique n'est prévu durant cette période.

Stages pendant l'année de césure

- ⚠ Un seul stage (à l'étranger) par étudiant·e sur l'année universitaire est autorisé.
- ⚠ Aucun stage en France n'est autorisé pour les étudiant·e·s en césure.

Conditions générales :

- Durée obligatoire : entre 3 et 6 mois
- Seul un stage à l'étranger est autorisé.
- Fin du stage impérativement avant le 31 août 2027
- Exception pour les étudiants en journalisme : stage de 2 mois maximum

Procédure de demande de convention de stage

L'étudiant·e doit :

1. Télécharger la demande de convention de stage sur le Career Center du CELSA, rubrique « L'international »
2. Obtenir la validation des missions par la responsable pédagogique des relations internationales (mail à lisa.bolz@sorbonne-universite.fr avec lettres-celsa-emplois-stages@sorbonne-universite.fr en copie)
3. S'inscrire sur le fil d'Ariane du Ministère des Affaires Étrangères

Dates importantes pour une demande pour l'année 2026 / 2027

- **2 octobre 2025 - 18h30** : réunion d'information
- **15 mai 2026** : envoi des dossiers de candidature pour l'année de césure
- **1er juin 2026** : notifications d'acceptation de l'année de césure
- Les validations administratives arrivent en général **fin juillet 2026** (par Sorbonne Université)
- Inscriptions à la Faculté des Lettres (après accord) à partir de **fin août 2026**

RESPONSABLE PEDAGOGIQUE :

Lisa Bolz

lisa.bolz@sorbonne-universite.fr

RESPONSABLE ADMINISTRATIVE :

Catherine Jolis

Tél. : 01 46 43 76 02

catherine.jolis@sorbonne-universite.fr

Toutes les informations sur le site du CELSA : <https://www.celsa.fr/international/partir-etudier-a-letranger/>